

## EXAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2009



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBEN  
 Secrétaire : M. BOREL  
 Membres présents : M. MILLET - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET - ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALLEE - ZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. SCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA  
 Membres excusés : Mme DILLSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
 Membres absents : Mme VANDESSE

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Rapport d'activités et compte administratif 2008 - Information du Conseil Municipal**

M. le Maire, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, repris par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le présent rapport dresse un bilan, chiffres à l'appui, des actions et événements de l'année 2008, au cours de laquelle 80 M € auront été investis. 2008 aura été, pour le Grand Dijon, l'année de l'habitat et de l'éco-mobilité.

En effet, avec la préparation de son nouveau Programme Local de l'Habitat 2009-2014, le Grand Dijon a conforté sa politique du logement afin de répondre à la demande croissante de ses habitants. 2008 a aussi été l'année déterminante quant au choix d'un Transport en Commun en Site Propre : lors de la concertation lancée en mai, les Dijonnais se sont majoritairement prononcés en faveur du tramway sur fer et les élus communautaires ont validé cette orientation, le 12 novembre 2008.

Les temps forts suivants de l'année 2008 peuvent être signalés :

- 23 janvier : pose de la première pierre de la piscine olympique ;
- 30 janvier : inauguration d'une chaîne de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;
- 29 février : inauguration du système de vélos en libre service « VéloDi » ;
- 2 juin - 11 juillet : concertation préalable à la création de deux lignes de Transports en Commun en Site Propre dans l'agglomération ;

- 16 octobre : inauguration de « Latitude 21 », maison de l'architecture et de l'environnement ;
- 23 octobre : 1<sup>ères</sup> rencontres de l'habitat, sur les thèmes du développement durable et de l'écologie urbaine ;
- 27 novembre : signature d'une convention relative à la création d'un groupement de commande entre le Grand Dijon et la communauté urbaine de Brest pour l'acquisition de cinquante-deux rames de tramway ;
- 3 au 5 décembre : première participation du Grand Dijon au Salon de l'Immobilier Professionnel à Paris.

Le rapport d'activités 2008 du Grand Dijon, dont un exemplaire a été remis à chacun d'entre vous, comporte une présentation de ses activités regroupées, outre la direction générale, en quatre pôles :

- éco-urbanisme et aménagement urbain,
- déplacement et environnement,
- politique de la ville et habitat,
- ressources.

En ce qui concerne le compte administratif 2008, tous budgets confondus et hors doubles comptes entre budgets, les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 248 339 496,91 €, les recettes réelles de l'exercice à 253 059 849,38 €, soit un solde excédentaire sur l'exercice de 4 720 352,47 €.

Les principales recettes sont la taxe professionnelle (80,8 M€), les dotations de fonctionnement de l'Etat (36,8 M€), le versement « transport » (28,8 M€), et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (16,8 M€).

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, 65,2 M€, soit 41,9 % du budget, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle, correspondant au montant de la taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage à la taxe professionnelle unique, et la dotation de solidarité communautaire, correspondant à un système de répartition et de péréquation entre les communes membres.

Les autres principaux postes de dépenses concernent le secteur des transports publics urbains (38,7 M€ soit 24,9 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (19,6 M€ soit 12,6 % du budget de fonctionnement).

Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels, subventions d'équipement versées, etc.) se sont élevées à 67 M€.

Les principaux domaines et opérations d'investissement ont été les suivants :

- collecte et traitement des déchets : 6,5 M€ : poursuite de la construction d'un centre de tri, d'un centre de traitement des déchets d'activités de soins et d'un groupe turbo-alternateur à l'usine d'incinération, mise aux normes des ateliers de l'exploitant,
- développement économique : 13,3 M € : création de nouvelles zones d'activités, soutien financier à la réalisation de la branche Est de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône (8,2 M€),
- voirie : 6,2 M€ : création de pistes cyclables, participation au financement de la Lino, requalification des voies dans les zones d'activité communautaires,
- transports publics urbains : 19,5 M€ : acquisition de nouveaux bus au gaz naturel, mise en œuvre d'un système d'information des voyageurs, aménagement d'un parc relais et début des études pour le Transport en Commun en Site Propre,
- équipements sportifs et culturels : 9,7 M€ : poursuite de la construction d'une piscine olympique, et fonds de concours aux communes,
- habitat et politique de la ville : 7,7 M€ : participation aux déficits d'opération pour la construction de logements sociaux, mise en œuvre de la convention avec l'ANRU.

L'encours de dette au 31 décembre 2008 est de 96,6 M€ soit 385,99 € par habitant.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2008 de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

18 DEC. 2009

